



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis d'attribution de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-23301>

Département(s) de publication : **77**

Annonce n° **26-23301**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MEAUX

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la gare routière de Meaux.

**Description** : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la gare routière de Meaux.

**Identifiant de la procédure** : b614b420-93d2-476e-a836-198a40143ab7

**Avis précédent** : ca4a9dca-7f98-45ad-9aab-46c0ca771821-01

**Identifiant interne** : 25CX024

**Type de procédure** : Ouverte

##### 2.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )** : 63712100 Services de gares routières

##### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Ville** : Meaux

**Subdivision pays (NUTS)** : Seine-et-Marne ( FR102 )

**Pays** : France

##### 2.1.3 Valeur

**Valeur estimée hors TVA** : 2,027,576 Euro

#### 2.1.4 Informations générales

**Base juridique :**

Directive 2014/23/UE

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre :** Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la gare routière de Meaux.

**Description :** Le délégataire aura pour mission d'assurer, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, la gestion et l'exploitation de l'équipement. Les prestations assurées par le délégataire, définies précisément dans le programme de la consultation, seront essentiellement les suivantes : - Gérer techniquement, administrativement, financièrement et commercialement la gare routière; - Assurer le paiement de toutes dépenses associées au service (y compris fluides) ; - Assurer la gestion et l'exploitation des emplacements publicitaires ; - Réaliser les investissements utiles ; - Assurer la maintenance, l'entretien et le renouvellement des biens. Le délégataire assurera, sous sa responsabilité, la continuité du service public et contribuera au développement de l'accès à la gare routière en toute sécurité.

**Identifiant interne :** 25CX024

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 63712100 Services de gares routières

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Ville :** Meaux

**Subdivision pays (NUTS) :** Seine-et-Marne ( FR102 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 6 An

#### 5.1.5 Valeur

**Valeur estimée hors TVA :** 2,027,576 Euro

#### 5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations complémentaires :** Le Conseil communautaire a approuvé, par une délibération du 14 Mars 2025, le principe d'une nouvelle délégation de service public, pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2026 pour assurer en tout temps l'exploitation, la gestion, l'entretien et le renouvellement de la Gare routière de Meaux. La procédure est une procédure dite ouverte : - le dossier de consultation est disponible dès la publication de l'avis de publicité. - les candidats sont invités à présenter leur candidature et leur offre lors d'un seul dépôt, dans deux dossiers distincts, avant la date limite de réception indiquée sur la page de garde du règlement de la consultation et dans le présent avis de publicité. Pour cette consultation la Communauté

d'Agglomération du Pays de Meaux utilisera exclusivement les échanges électroniques au travers de son profil acheteur. Chaque soumissionnaire n'est autorisé à remettre qu'une seule offre. Les offres « variantes » (au sens d'offres distinctes et autonomes d'une « offre de base » et qui se substitueraient à cette dernière) ne sont pas autorisées. En cas de dépôt de plusieurs plis par un même candidat, seul le dernier pli reçu sera ouvert. Aucune remise papier n'est autorisée (hormis la copie de sauvegarde). Aucune signature électronique n'est requise. Rematériation des offres : L'autorité délégante demandera à l'attributaire pressenti du contrat de délégation de service public de signer matériellement le contrat et ses annexes. Il devra renvoyer ces documents dans les délais fixés par l'autorité délégante. Questions des candidats : Les candidats pourront poser jusqu'au quinzième jour précédant le terme de la consultation des questions écrites pour obtenir des précisions complémentaires. Abandon de la procédure et indemnités : Aucune indemnité ne sera versée aux candidats. La Communauté d'Agglomération informe les candidats qu'elle se réserve le droit de mettre fin à la consultation, à tout moment de la procédure, pour tout motif d'intérêt général. Dans cette éventualité, aucune indemnisation ne pourra être allouée aux candidats. Sélection des candidats par la commission : Sur la base de l'ensemble des éléments du dossier de candidature remis, les candidats seront sélectionnés, conformément aux dispositions des articles L. 3123-18 et 19 et R. 3123-1 du code de la commande publique par la commission prévue par l'article L. 1411-5 du CGCT. Les candidatures irrecevables sont éliminées. Les critères de sélection des candidatures seront les suivants : • garanties professionnelles et financières ; • respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail • aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché. Négociations : L'autorité habilitée à signer la convention peut négocier librement avec un ou plusieurs soumissionnaires, dans les conditions prévues par les articles L. 3124-1 et R. 3124-1 du code de la commande publique. L'objet de la présente procédure de publicité et de mise en concurrence est de désigner le délégataire qui exploitera la gare routière de Meaux, pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2026. Visite de site obligatoire : voir l'article 9 du règlement de la consultation.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

**Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** 1/Qualité du service. 2/ Valeur technique de l'offre

**Critère :**

**Type :** Prix

**Description :** 3/ Valeur financière de l'offre

**Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères :** Ces critères sont hiérarchisés, non pondérés et classés par ordre hiérarchique décroissant d'importance (du plus important au moins important).

**Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution :** Ces critères sont hiérarchisés, non pondérés et classés par ordre hiérarchique décroissant d'importance (du plus important au moins important).

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Tribunal Administratif de Melun

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Melun

**Informations relatives aux délais de recours :** Introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : - Référé précontractuel (articles L551-1 et suivants du code de justice administrative) jusqu'à la signature du contrat. - Référé contractuel (articles L551-13 et suivants du code de justice administrative) à introduire après la signature du contrat dans les délais prévus à l'article R551-7 du code de justice administrative. - Recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses qui en sont divisibles assorti le cas échéant de demandes indemnitaires : ce recours doit être exercé y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. - Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MEAUX

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Melun

## Section 6 - Résultats

**6.1 Résultat – Identifiants des lots :** LOT-0001

Aucun lauréat n'a été choisi et la mise en concurrence est clos.

**La raison pour laquelle un lauréat n'a pas été choisi :** Autre

**6.1.4 Informations statistiques**

**Offres ou demandes de participation reçues :**

**Type de soumissions reçues :** Offres présentées par voie électronique

**Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues :** 1

## Section 8 - Organisations

**8.1 ORG-0001**

**Nom officiel :** COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MEAUX

**Numéro d'enregistrement :** 20007213000012

**Adresse postale :** Place de l'Hôtel de Ville Jacques CHIRAC - BP 227

**Ville :** Meaux

**Code postal :** 77100

**Subdivision pays (NUTS) :** Seine-et-Marne ( FR102 )

**Pays :** France

**Adresse électronique :** dcp@meaux.fr

**Téléphone :** +33160019831

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal Administratif de Melun

**Numéro d'enregistrement** : 177 707 049 00017

**Adresse postale** : 43, rue du Général de Gaulle

**Ville** : Melun

**Code postal** : 77000

**Subdivision pays (NUTS)** : Seine-et-Marne ( FR102 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-melun@juradm.fr

**Téléphone** : +33 160566630

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

**Organisation chargée des procédures de médiation**

**Informations relatives à l'avis**

**Identifiant/version de l'avis** : 5a84d356-3e77-480a-8379-068093409a32 - 01

**Type de formulaire** : Résultats

**Type d'avis** : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 06/03/2026 à 10:17

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 06/03/2026